# LE SOCIOMETRIC

CARTOGRAPHIE DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

http://www.indiciel.fr

Indiciel SARL
RCS PARIS B 444 360 986
Siret : 444 360 986 00046 – NAF 7022Z
Tél : +33 1 45 03 04 06
Email: indiciel@indiciel.fr

© 2020 INDICIEL. ALL RIGHTS RESERVED.

# INTRODUCTION

**Les crises sont généralement prétexte à accélérer de nouveaux usages. Mais quels impacts ont ces nouveaux usages** sur l'organisation du travail, le bien-être au travail, le sens du travail, les relations de travail, la qualité des interactions, l'engagement des collaborateurs, le management ou la performance.

**la sociométrie s'intéresse aux affinités, indifférences, attractions et répulsions entre les individus.** Créé par Moreno au cours des années 1930, le procédé est très pertinent quand il s'agit d'accompagner un changement au sein d'une organisation et de générer l'adhésion globale à un nouveau mode de travail.

**Faire le point sur les relations de conflit et d'alliances qui se tissées entre salariés** ne permet pas seulement d'avoir une vision des affinités au travail. C'est **un moyen de dresser un état des lieux de la coopération entre les individus et de leur engagement .**

Ce document présente un outil diagnostic et une méthode incontournable pour toute organisation : le sociogramme, un diagramme qui met en évidence le caractère expressif des relations sociales : affinités, indifférences, attractions et répulsions renvoient, aux liens positifs et aux liens négatifs entre les acteurs sociaux, **l'analyse des résultats favorise la modélisation d'un système d'inter-relations utiles pour optimiser l'organisation du travail et assurer l'implication de chacun.**

INDICIEL

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# SOMMAIRE

1 POURQUOI CARTOGRAPHIER LES RELATIONS INTERPERSONNELLES ?
QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE ?

2 COMMENT ANALYSER LA NATURE DES LIENS EN INTERNE ?

3 QUELLE MARCHE À SUIVRE ?

4 POUR QUELS RESULTATS ?

5 PLANNING

6 BUDGET



INDICIEL

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# POURQUOI DRESSER UNE CARTE DES RELATIONS INTER-PERSONNELLES ?

1. **Identifier les liens sociaux qui structurent l'entreprise** : les relations solides et fonctionnelles et celles qui sont plus fragiles. **L'étude des relations affectives, d'affinité ou d'hostilité à pour but de montrer que ces relations sont « groupables ».**

2. **Identifier les relations d'influence,** elles permettent de dégager les leaders d'un groupe ou d'une communauté et de comprendre les relations « affectives » mis en place avec les équipes (adhésion à une norme informelle, mécanismes d'identification et d'imitation, conformisme… )

3. Renforcer la coopération sociale, **la cohésion** socio-affective (sentiment d'appartenance, de reconnaissance )

4. **Optimiser l'efficacité et le rendement des équipes** en rééquilibrant leurs structures pour consolider la cohésion, l'engagement et la participation.

5. **Remédier aux situations de tensions et aux dysfonctionnements** ( comportements inadaptés ou transgressifs, marginalité, déviance, démotivation, passivité, agressivité, conflits, absentéisme…)

6. **Faire adhérer à de nouveaux usages.**
**Anticiper une réorganisation, un changement** (fusion-acquisition, restructuration)

INDICIEL

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# COMMENT ANALYSER LES RELATIONS INTER-PERSONNELLES ?

1. En explorant les raisonnements derrière les pratiques : les règles formelles et informelles, les contraintes structurelles ( temps, ressources…), les leviers à disposition (l'information, la communication).

2. En comprenant l'articulation des relations: les enjeux, les atouts des uns et des autres, les opportunités, convoitises, ambitions, aspirations…

3. En déconstruisant les relations de pouvoir, les interdépendances ou les capacités d'action des individus à négocier leur liberté.

INDICIEL SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# MÉTHODOLOGIE :

**La principale technique de collecte des données sociométriques est le questionnaire, auquel s'ajoutent l'entretien et l'observation directe.**
Cette méthode se fonde sur l'écoute personnelle et soutenue de la personne interrogée par un expert, psycho-sociologue.

On fait appel à cette méthode pour :

1. Faire émerger l'articulation des relations **(cf. sociogramme de groupe ou sociogramme de leadership)**

2. Comprendre les logiques qui sous-tendent les interactions.

3. Obtenir une expression plus authentique et plus sincère pour aborder des sujets complexes et sensibles .

INDICIEL
**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# LA MARCHE A SUIVRE :

1. Échanges et entretiens avec la direction pour **paramétrer l'étude** et prendre en compte les évolutions organisationnelles

2. Débriefing avec la direction et **proposition d'un guide conducteur .**

3. **Réalisation des entretiens** auprès de l'ensemble des collaborateurs .

4. **Analyse et traçage du ou des sociogramme(s) .**

INDICIEL

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

## L'ETAT D'ESPRIT

*« Nous nous investissons dans les projets de nos clients à travers* ***une étude approfondie de leurs objectifs et du cahier des charges.*** *Nos outils et nos solutions s'adaptent aux stratégies de chacun.*
*C'est pourquoi* ***nous délimitons toujours en amont avec le client le contexte organisationnel*** *avec au préalable un corpus de documents utiles : organigramme, règlement intérieur… »*

## LES « PLUS » DU TERRAIN

*«Nous attachons à décrire* ***les conduites officieuses.***
*Nous cherchons aussi à décrypter* ***les comportements déclarés*** *pour les traduire en attitudes stratégiques »*

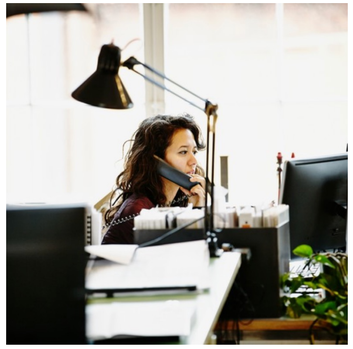

## LES « PLUS » DE L'ANALYSE

*« Nous ne nous contentons pas d'étudier les relations affinitaires, nous analysons les interdépendances , les pratiques, les usages, les comportements, les enjeux, les stratégies, les contraintes… »*

# 3 ÉTAPES :

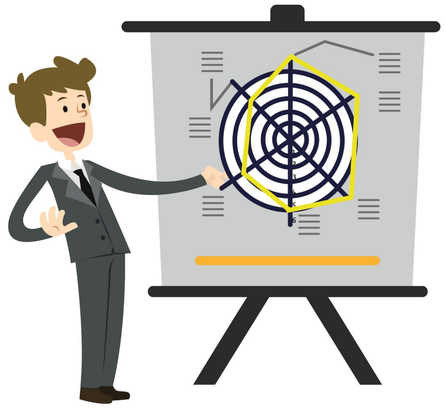

1. Une phase d'entretiens par strates successives :
   - Président / DG
   - Cadres dirigeants
   - Cadres
   - Employés / techniciens / ouvriers
2. Analyse des résultats et traçage du sociogramme
3. Restitution du **sociogramme e**t d'un **rapport d'analyse avec synthèse et recommandations** et **présentation orale des résultats**

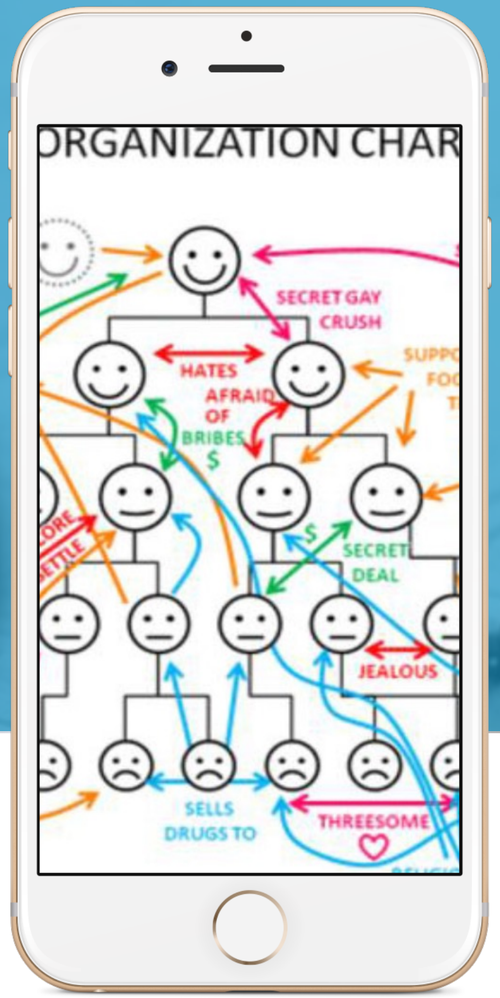


# LE QUESTIONNAIRE

01 Avec qui aimer/souhaiter vous travailler ? Pourquoi ?

02 Avec qui n'aimer / ne souhaitez-vous pas travailler ? Pourquoi ?

03 A votre avis quelle sont les personnes qui aiment / souhaitent travailler avec vous ? . Pourquoi ?

04 A votre avis , quelles sont les personnes qui n'aiment pas/ ne souhaitent pas travailler avec vous ? Pourquoi ?

La sociométrie permet la représentation de la structure affective du groupe par l'identification, à partir de questions simples sur le type de relations (positives ou négatives) entre chacun des membres.
Le questionnaire repose sur des représentations croisées.
**Le sociogramme est fondé sur 4 des 20 questions du questionnaire** , celles qui portent sur les choix socio-affectifs positifs et celles qui portent sur les rejets, ou choix socio-affectifs négatifs. (On assure aux répondants la confidentialité des réponses).

**Le questionnaire est généralement complété d'autres questions à la demande du client** insistant sur des aspects comme : l'impact d'un changement, la perception de la charge de travail, l'autonomie dans le travail, le soutien social, le sens du travail, la mobilité, les contraintes professionnelles, le temps et rythme de travail, la relation managériale, l'ambiance, la pénibilité…

INDICIEL
**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

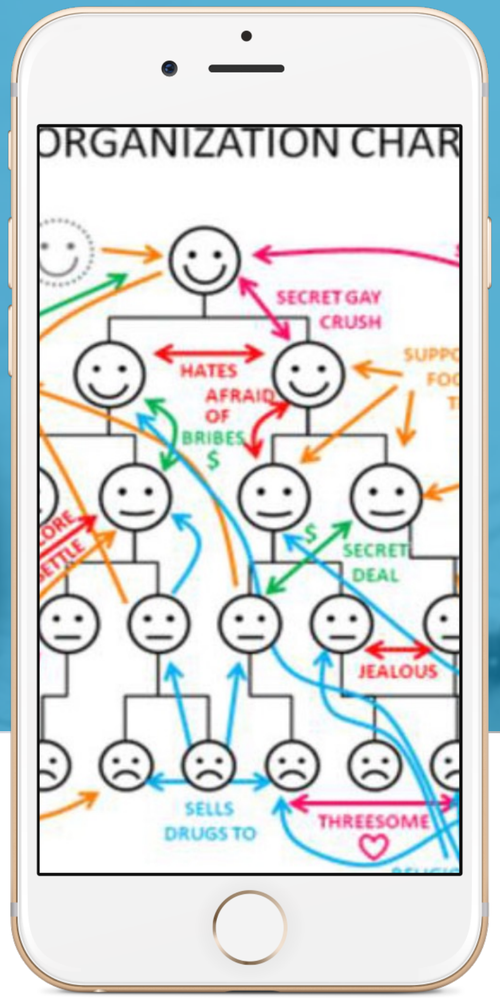


# ET ... GRAPHIQUEMENT ?

01 Les relations réciproquement positives sont symbolisées par un trait (ou lien) plein

02 Les relations réciproques et négatives sont symbolisées par un trait (ou lien) en pointillé.

03 Les relations non réciproques : positives d'un côté et non de l'autre sont schématisées par un trait (ou lien) à moitié plein et à moitié en pointillé.

L'étude des relations affectives, d'affinité ou d'hostilité cherche généralement à montrer que ces **relations sont « groupables »** quand on peut dégager des blocs à l'intérieur desquels les relations sont positives (ou d'affinité) et entre lesquels elles sont négatives (ou d'hostilité).

L'étude peut aussi mettre en exergue **les relations d'influence**, pour dégager les leaders d'un groupe ou d'une communauté. La configuration des relations d'influence dans un groupe ou une communauté est différente de la configuration des relations socio-affectives.

INDICIEL
**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

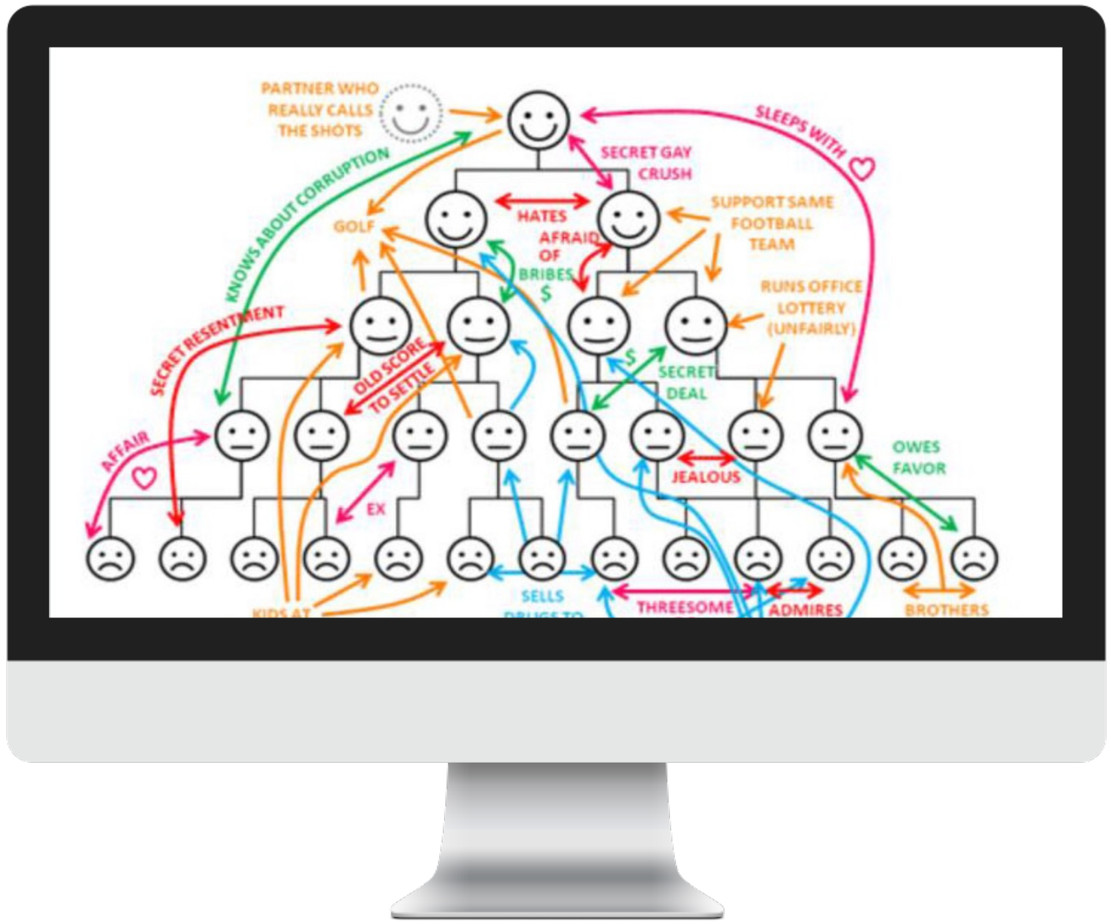


# PLANNING* DE REALISATION

| | |
|---|---|
| Réception des éléments de contexte et travail sur le questionnaire | Semaine 1 |
| Validation du questionnaire par le commanditaire et prise de rendez-vous avec les interviewés | Semaine 2 et 3 |
| Réalisation des entretiens | Semaine 4 et 5 |
| Analyse | Semaine 6 |
| Livraison du rapport d'étude | Semaine 7 |
| Présentation des résultats | A définir avec vous |

*Le délai de 7 semaines correspond aux délais moyens pour 50 interviews. C'est un calendrier à titre indicatif, il s'adapte au nombre d'interviews et leur complexité (nombre de questions / national vs international).

INDICIEL
**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# TARIFS À TITRE INDICATIF *

## 4 890€ HT

- 15 Interviews
- Délais : 15 jours ouvrables
- Entretiens en face à face
- Etude locale

TPE / Start-up
Associations

## 9 780€ HT

- 30 Interviews
- Délais : 30 jours ouvrables
- Entretiens en face à face
- Etude nationale

PME / PMI
Franchises / filiales

## 16 290€ HT

- 50 Interviews
- Délais : 35 jours ouvrables
- Entretiens en face à face
- Etude nationale

ETI et groupements
> 250 salariés

INDICIEL
**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

*Ces tarifs 2021 sont à titre indicatif, toutes modifications substantielles de la méthodologie, du planning ou de l'organisation de ces formules entraîne une modification du budget indiqué.

Indiciel est assujetti à la TVA au taux en vigueur dans les entreprises de services
Nos conditions de règlement acompte de 50% et solde à 30 jours à compter de la remise des résultats

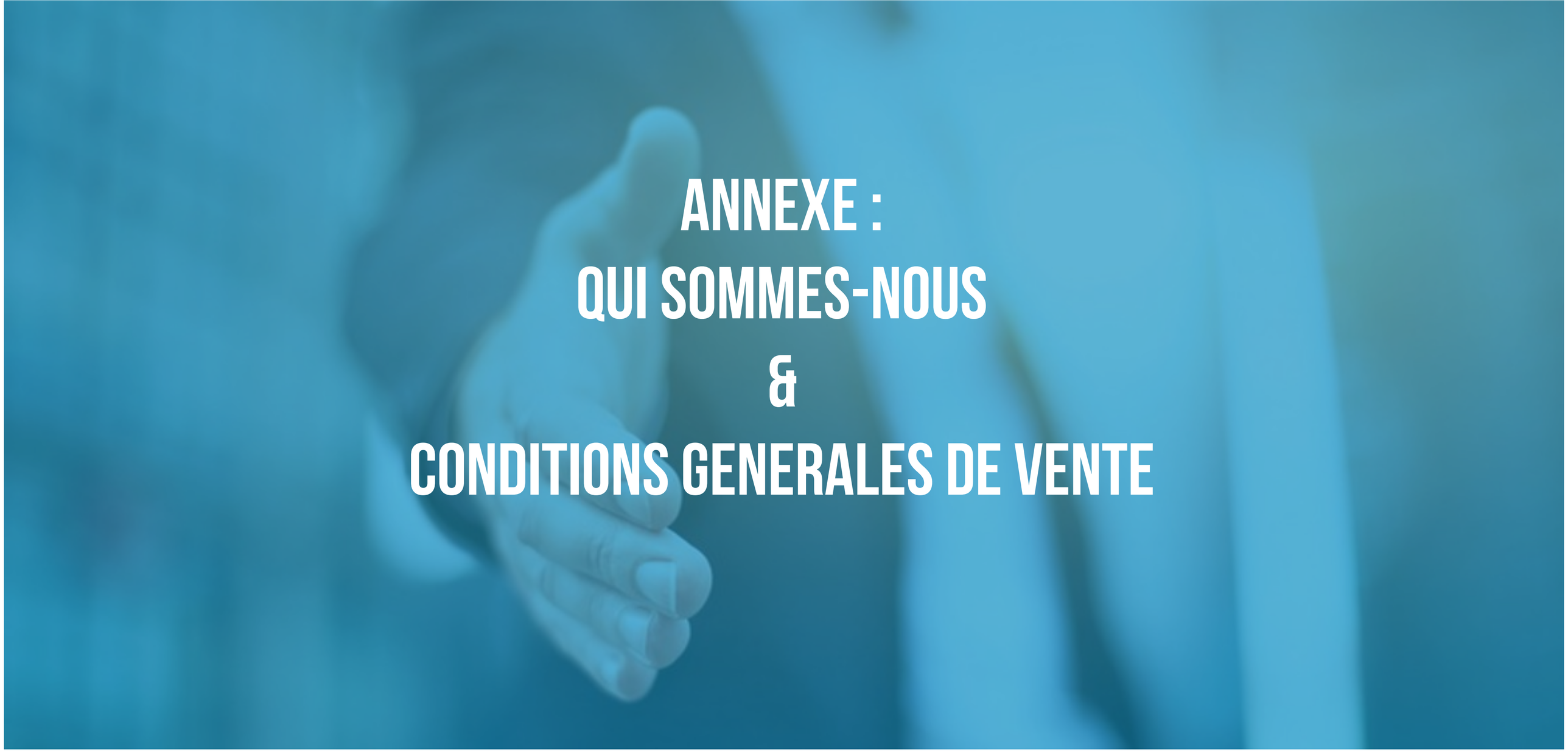

# ANNEXE :
# QUI SOMMES-NOUS
# &
# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

© 2020 INDICIEL. ALL RIGHTS RESERVED.
This document constitutes the sole and exclusive property of Indiciel. Indiciel retains all copyrights and other rights over, without limitation, Indiciel trademarks, technologies, methodologies, analyses and know how included or arising out of this document. The addressee of this document undertakes to maintain it confidential and not to disclose all or part of its content to any third party without the prior written consent of Indicel. The addressee undertakes to use this document solely for its own needs (and the needs of its affiliated companies as the case may be), only for the purpose of evaluating the document for services of Indiciel. No other use is permitted.

# INDICIEL : QUI SOMMES-NOUS ?

Crée en 2003, **Indiciel** est **une structure agile, mi- cabinet de conseil, mi- agence de communication.** . Nos consultants psychosociologues, experts en management aident des organisations de premier plan à réaliser leurs plus importants efforts de transformation, de conduite du changement et d'amélioration des performances.

Notre approche se distingue par **une triple exigence :**

- En premier lieu, nous **adoptons une démarche analytique rigoureuse et factuelle fondée l'humain** et donc sur des approches sociologiques et ethnographiques.

- Ensuite **nous appréhendons toutes les questions à la lumière des objectifs prioritaires que s'est fixés notre client.**

- Enfin, **au-delà de l'indispensable performance à court terme, nous assurons une veille systématique des nouveaux enjeux s'appliquant à nos clients sur la durée .**

## CONTACT :

Hélène de Maleissye
Email : hdemaleissye@indiciel.fr
Tel : 0145030406

http://www.indiciel.fr

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**ARTICLE 1**
Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises par la Société à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales à l'exclusion de tout autre document tels que prospectus, catalogues émis par la Société et qui n'ont qu'une valeur indicative.
Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société, prévaloir contre les conditions générales.
Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

**ARTICLE 2 -COMMANDE**
Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par un écrit. La Société n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou ses employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée.
Toute modification ou annulation de commande demandée par le client ne peut être prise en considération qu'après accord écrit de la Société.
Si la Société n'accepte pas la modification ou l'annulation, les acomptes versés ne pourront pas être restitués.

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

**ARTICLE 3 –PRESTATION**
La société Indiciel s'engage à apporter tous les soins nécessaires pour réaliser les études et enquêtes qui lui sont confiées.
La société Indiciel n'est tenue que d'une obligation de moyen.
Toute commande adressée à la Société implique l'adhésion par le client aux méthodologies et techniques qui sont mises en œuvre par la Société pour réaliser les travaux et études objets de ladite commande, le client pouvant demander le cas échéant, toute explication utile concernant lesdites méthodologies et techniques.

**ARTICLE 4 –LIVRAISON**
4.1 Délais : Les délais contractuels sont indiqués aussi exactement que possible. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.
Toutefois, si trois mois après la date indicative de livraison la prestation n'a pas été fournie pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la prestation pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie : le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de tout autre indemnité ou dommage intérêt.
4.2 Force majeure :Chacune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations, si ce manquement est dû à la survenance d'un cas de force majeure.
Par force majeure, on entend toute modification intervenant dans la législation ou la réglementation régissant l'activité de l'une ou l'autre partie et/ou tout fait d'une quelconque autorité publique extérieure aux deux parties qui empêcherait pratiquement l'exécution du présent contrat.
La partie affectée par un tel cas de force majeure devra immédiatement prévenir l'autre partie en lui notifiant dans les cinq (5) jours la survenance d'un tel évènement. A défaut d'accord entre les parties permettant de reprendre l'exécution du contrat dans les quinze (15) jours, le présent contrat sera résilié de plein droit.
4.3 Obligations des parties :En toute hypothèse, la livraison n'interviendra dans les délais que si le client est à jour de ses obligations envers la Société quelle qu'en soit la cause.

# CGV (2)

**ARTICLE 5 –MODALITES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT**

5.1 Règlement des prestations : Le règlement des prestations se fait sur facturation par la Société, par le versement d'un acompte de 50% à la commande et de 50% à 30 jours à compter de la livraison des résultats. Les factures sont payables par le client à réception.

5.2 Pénalités de retard : En cas de retard de paiement, la Société pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité de 1,3% par mois, calculée au prorata temporis dès le premier jour de retard, sur le montant de la somme restant due (loi du 31/12/92) et le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Ces pénalités sont encourues dès que la date de réception du paiement est postérieure à la date d'échéance figurant sur la première facture.

5.3 Défaut de paiement, résolution et restitution : En cas de défaut de paiement 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la prestation de service sera résiliée de plein droit si bon semble à la Société qui pourra demander la restitution des travaux livrés sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Le client sera en outre tenu de verser à la Société 20% du montant TTC des factures dues.

La résolution pourra frapper non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leurs paiements soient échus ou non.

Dans le cas de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la Société n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garantie ou d'un règlement comptant par chèque ou virement avant l'exécution des commandes reçues. Ce sera notamment le cas si une modification intervient dans la capacité du client, dans son activité professionnelle, dans la personne de ses dirigeants ou dans sa forme juridique.

Le client s'interdit d'utiliser ou d'exploiter les travaux livrés par la Société avant leur complet paiement, la Société se réservant le droit d'en exiger leur restitution en cas de non-paiement du prix à l'échéance convenue.

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

**ARTICLE 6 –DROIT D'EXPLOITATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE LA SOCIETE**

La société conserve la propriété des techniques, des méthodes, du savoir-faire, des outils, des matériels et des logiciels, qu'elle aurait développé et qui lui sont propres ou dont elle aurait fait l'acquisition, et qu'elle mettrait en œuvre, à titre onéreux ou gratuit, à l'occasion de la réalisation de l'étude, objet du contrat.

La société concède à son client un droit exclusif et incessible d'utiliser l'ensemble des résultats et informations issus de cette étude. Le client ne pourra donc utiliser les travaux et études confiés que pour ses propres besoins et, le cas échéant, pour les besoins du client pour le compte duquel ils sont réalisés. Le client s'engage à n'utiliser les résultats et les informations issus de l'étude communiquée par la société que dans le strict cadre de ses activités.

Les résultats de cette étude sont l'entière propriété du client qui peut s'il le souhaite en faire une diffusion totale ou partielle. Dans le cas d'une diffusion, nous recommandons de mentionner dans un encart que l'étude a été réalisée par INDICIEL et de préciser la méthodologie (mode de recueil, taille d'échantillon et mode de représentativité) ainsi que les dates de recueil des données.

En cas de divulgation, reproduction ou publication, même autorisée, altérant ou dénaturant la signification ou l'interprétation et études de la société, cette dernière pourra faire par les voies les plus appropriées, toute réserve, communiqué ou mise au point nécessaire pour protéger ses droits, et sans préjudice de toutes autres actions ou mesures.

**ARTICLE 7 –JURIDICTION COMPETENTE**

Seront seuls compétents en cas de litiges de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, les tribunaux de Paris.

**Codes éthiques, dispositions légales et règles de confidentialité:**

INDICIEL travaille en conformité avec les règles et les principes formulés dans le Code International CCI/ESOMAR de Pratique Loyales en matière d'Etudes de Marché et d'Opinion, ainsi qu'avec les législations en vigueur, nationales et internationales, notamment la législation sur la protection des données personnelles. A ce titre, INDICIEL travaille en conformité avec les règles prévues dans le cadre de la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par rapport aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016.

# CGV (3)

**ARTICLE 8 –REGLE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**

Afin de pouvoir répondre aux questions concernant la manière dont l'étude a été réalisée ou ses résultats, même après la fin de l'étude, la durée de conservation des enregistrements suivants doit être la suivante, sauf s'il en a été convenu différemment avec le client

-pour les enregistrements primaires : 12 mois,

-pour la copie de toutes les versions finales des autres documents relatifs à l'étude : 24 mois.

Le prestataire d'études doit informer le client des durées de conservation. Le prestataire d'études et le client peuvent convenir de durées de conservation plus longues ou plus courtes. Cet accord doit être documenté. Si l'étude est répétée à une date ultérieure, ou si une autre étude est conduite ultérieurement, dans le cadre du même projet, il faut considérer que la durée de stockage commence à la date d'achèvement du projet complet.

**ARTICLE 9 –AUTORISATION DE DIFFUSION D'ELEMENTS CLIENTS**

Le client autorise la Société à le citer comme référence et à reproduire gracieusement son logo sur support papier comme sur support électronique ou informatique (internet) en vue d'une diffusion à but non lucrative sur son site internet, ses réseaux sociaux et ses supports papiers de communication (affiches, flyers, marque pages, guide du lecteur, plaquettes de présentation, etc.)

**ARTICLE 10 –PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable dès le 25 mai 2018, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

En adhérant à ces conditions générales de vente, le client consent à ce que nous collections et utilisions ces données pour la réalisation du présent contrat.

Pout tout motif légitime, le client peut s'opposer au traitement des données le concernant.

Il peut exercer ses droits en contactant le Délégué à la Protection des Données à l'adresse : indiciel@indiciel.fr

# INDICIEL : DU SUR-MESURE DE QUALITÉ

**Indiciel** est **une structure agile, mi- cabinet de conseil, mi- agence de communication. Depuis 2003, notre mission est d'accompagner les directions et leurs équipes dans la réinvention de leurs offres, modèles et organisations.**

**Nous sommes là pour aider nos clients à valoriser leurs positionnements et leur image , à adapter leurs messages, à rencontrer leurs publics et à mobiliser les parties prenantes pour produire de l'engagement.**

**Nous sommes conscients que tous nos savoir-faire stratégiques, créatifs et opérationnels ne peuvent être efficaces qu'en s'attachant à faciliter la vie de nos clients, à comprendre leurs enjeux en appréhendant toutes les questions à la lumière de leurs objectifs .**

**Notre engagement est simplement d'apporter le meilleur à nos clients ; des stratégies sur-mesure pour inspirer, convaincre, fidéliser et résister au temps.**

**Email : indiciel@indiciel.fr**

**http://www.indiciel.fr**

**INDICIEL** SARL - RCS Paris B 444 360 986 -
Siret: 444 360 986 00046 - NAF 7022Z
6 rue Francisque Sarcey 75116 Paris
Contact : tél : +33 1 45 03 04 06
email : indiciel@indiciel.fr
www.indiciel.fr

© 2020 INDICIEL. ALL RIGHTS RESERVED.